



RENÉ GOUELLAIN

Douala : formation et développement de la ville pendant la colonisation

Jusqu'à la proclamation de l'indépendance du Cameroun, le 1^{er} janvier 1960, Douala se présentait comme le résultat de deux grandes entreprises : l'entreprise duala et l'entreprise européenne. Elles se sont toujours opposées mais ont eu les mêmes conséquences sur une réalité autochtone dont nous ignorons les fondements, comme l'organisation humaine et spatiale. Cependant, indirectement, à l'aide des traditions à contenu historique dont nous disposons, il est possible d'imaginer et même de reconstituer avec assez de certitude ce que put être l'occupation duala, donc de mieux apprécier comment s'effectua l'occupation européenne. Car la terre de Douala, son site et l'espace commandé par l'estuaire du Wouri, place forte de ce qui allait devenir le Kamerun, colonie de l'Empire allemand puis de la France, furent l'objet d'une lutte, d'un marché et, qui sait, d'un enjeu qui dépasse les intérêts immédiats. Les rives de l'embouchure du Wouri représentèrent pour chacun des partenaires en présence un lieu géographique, économique et politique convenant opportunément à leur stratégie respective. C'est ce que nous voudrions développer.

La ville de Douala a l'avantage de voir réunies en elle des qualités susceptibles d'intéresser, à beaucoup de points de vue, les historiens, les sociologues, les géographes. Ces qualités, elle les doit aux hommes qui l'ont créée, aux documents qui la concernent et aux rôles régional, national — colonial, auparavant — et international qu'elle a joués et joue toujours. Au cours et au terme de notre étude¹, nous avons acquis la quasi-certitude que la plupart des autres villes d'Afrique noire, d'importance plus ou moins semblable, sont, à des degrés divers, dans le même cas. De sorte que Douala peut être retenue pour son exemplarité. Il est important de le souligner dès à présent : l'étude de Douala, espace colonisé qui devint le foyer actif d'une colonisation en expansion, peut contribuer sans conteste à l'avancement de recherches plus importantes ayant pour objet les phénomènes coloniaux contemporains et leur périodisation. Nous

1. René GOUELLAIN, « Douala. Ville et histoire », thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris, juin 1969. Publication en cours dans la série des « Mémoires de l'Institut d'Ethnologie ».

aurons parfois l'occasion de montrer comment l'apport de chaque période se manifeste aussi bien dans l'évolution des paysages que dans le développement des rapports interhumains s'inscrivant dans la conjoncture coloniale.

En effet, la perspective historique dont il est question est instructive à plus d'un titre, car si nous devions nous en priver, l'image de la ville coloniale perdrait de sa richesse et, à la limite, nous engagerait fausement à ne retenir que l'immédiateté synchronique. Aussi est-il nécessaire, surtout à propos des réalités coloniales, d'envisager celles-ci dans toute la complexité qui les caractérise. Deux types d'approche, donc deux séries de questions dans l'optique historique que nous posons, sont à distinguer : le premier type consiste à rechercher la structure invariante du phénomène colonial, le second a trait aux conditions générales qui président au maintien historique de cette invariance. Ces deux aspects de la recherche ne sont pas des vues de l'esprit, comme nous avons pu le constater : la colonisation est demeurée la même quelles que soient les périodes qu'elle a traversées et pourtant elle a changé de physionomie justement pour se perpétuer. C'est ainsi que l'investigation historique, dans un premier temps, nous révèle une structure permanente, indépendamment des contextes et des périodes. Cette structure que nous avons toujours retrouvée peut se définir à l'aide des notions de discrimination, de rapprochement et, en fin de compte, de tensions ayant pour effet de contenir dans une unité sociale les processus contradictoires auxquels nous venons de faire allusion. Dans un second temps, lorsque nous cherchons à introduire une intelligence, une raison, dans la masse des faits, intentions et actes, qui constitue le matériel de l'histoire chronologique, nous sommes amené à décrire un système, lequel obéit à un ordre dont le principe nous semble être l'affinement d'une domination de plus en plus profonde et lointaine. La colonisation, mercantile à l'origine, devenue ensuite productive, pour finalement s'exercer par le moyen de l'aide au développement, le prouverait : jamais l'action des sociétés industrielles ne fut plus efficiente sur le Tiers-Monde, et jamais celles-ci ne parurent tant absentes sur les lieux mêmes de leurs dépendances. Au rapprochement asymptotique qui s'établit dans la société coloniale, ou dans un monde de même nature, il faut donc opposer les progrès d'une domination qui tend, tout aussi asymptotiquement, à devenir pure, pure de tout contact. Mais la complexité du phénomène colonial, nous le savons, nous oblige à aller au-delà.

On a affirmé que la ville coloniale est une réalité « une et objective » ; on l'a nié également. Elle est en fait les deux. Il est indéniable que Douala, par exemple, peut être décrite dans sa matérialité intrinsèque et dans son rôle régional. Métropole économique, elle s'intègre, au même titre que Yaoundé, capitale politique, à un ensemble national. Mieux, il est difficile, sinon impossible, de ne pas en parler en la considérant telle une entité douée presque d'une vie subjective. C'est ce à quoi nous avons abouti malgré les contradictions dont elle est le sujet, oppositions radi-

cales qui séparent les hommes et qui donnent lieu à un paysage urbain contrasté sans gradation intermédiaire. Nous notions d'ailleurs que

« ... si [...] les nécessités du langage [...] nous ont obligé à parler d' 'elle' [Douala] en lui attribuant une vie propre et presque des intentions, il n'empêche que dans sa reconstitution historique, comme dans notre expérience directe, elle s'est humanisée devenant un être pour elle-même. »¹

A cette perspective, première et inconsciente — que l'investigation scientifique ne doit pas éluder — s'en oppose une autre, comme nous le mentionnions plus haut, tout à fait contraire. Car à la réflexion, comment, d'un rapport colonial qu'il faut concevoir en tant que rapport de force, peut naître une unité qui serait admise sans restriction par les deux partenaires en présence ? Pour les colonisateurs, elle est leur création sans partage — pour reprendre une expression de l'époque —, pour les colonisés, elle est ce domaine bâti de leurs mains, qu'ils auront à investir totalement. Ainsi, Douala, une en tant que réalité urbaine, éclate en tant que réalité coloniale.

En dernier lieu, il convient de souligner un autre aspect du phénomène colonial qui ajoute à la complexité que nous venons d'évoquer. L'œuvre de la colonisation comme celle de la décolonisation portent paradoxalement en elles l'affirmation (ou le renforcement) de la société coloniale, ainsi que la négation de cette dernière. Les réalisations et innovations des colonisateurs jouent dans les deux sens tout comme l'acquisition et l'acceptation, par les colonisés, des créations de leurs partenaires. Asseoir la colonisation, pour les colonisateurs, équivaut en dernière analyse à mettre en place les conditions d'une autonomie possible des colonies ou pays dépendants. Nier la colonisation équivaut, pour les colonisés ou dépendants actuels, à consolider une société édifiée, qu'on le veuille ou non, sur la liquidation de leurs propres sociétés. Ce double processus contradictoire et inversé, d'affirmation-négation, devra nous être constamment présent à l'esprit, tout comme la situation de rapprochement dans l'inégalité, ainsi que la vision d'une société coloniale intégrée et dédoublée. Ce sont ces contradictions et leur développement particulier qui constituent la texture de Douala, ville dont les fondements, rappelons-le, résultent de deux types d'occupation qui ont marqué un site qu'il nous faut à présent brièvement décrire. Insistons encore à nouveau sur les catégories contradictoires qui orientent la compréhension de la ville et dénonçons le piège de l'image statique d'une société coloniale dite plurale, composite.

C'est en partie grâce au mont Cameroun qui s'élève à plus de 4 000 mètres, à l'ouest de Douala, à environ 30 kilomètres de la ville, que la région qui nous intéresse fut souvent citée dans les relations de voyage du xv^e siècle. On parlait déjà du « char des dieux », dans l'Antiquité. Mais ce n'est

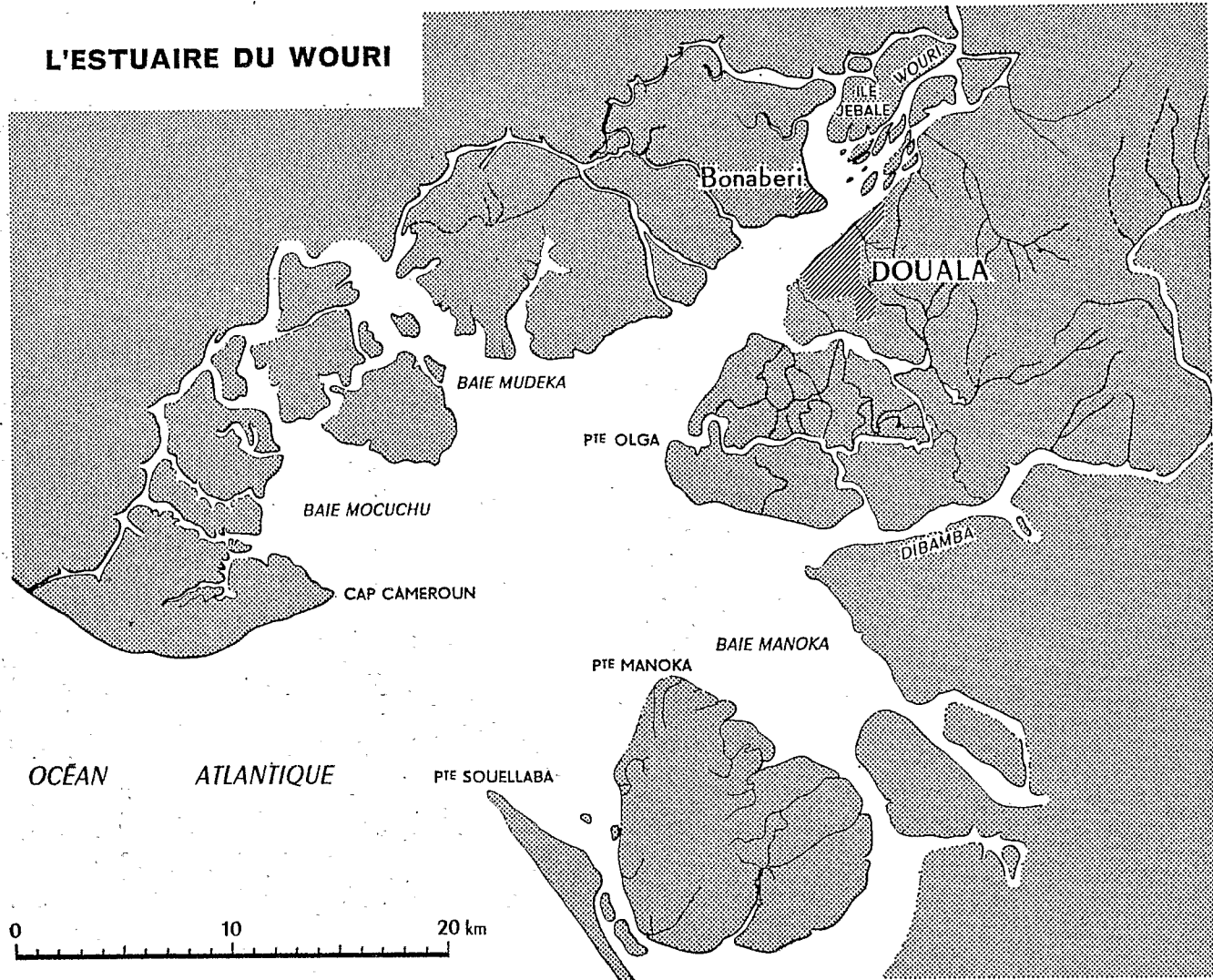
que vers le XVIII^e siècle que l'endroit fut prospecté et connu. Toutefois, il est fait mention des habitants au XVII^e siècle : il semblerait que ces derniers étaient d'origine basa. Du site, un texte du début du XIX^e siècle nous donne une description dans laquelle les Duala sont expressément nommés, ainsi que leurs chefs ; cela à un moment où un schisme divisa profondément et durablement la tribu — probablement vers 1810. La fréquentation de cette partie du golfe de Guinée est donc récente. Elle vient après la prospection et même l'occupation du littoral de l'Afrique de l'Ouest. Mais il faudra attendre l'époque du partage du continent africain, pour que l'estuaire du Wouri et l'arrière-pays acquièrent aux yeux des Européens une grande importance politique, commerciale et géographique. Britanniques, Allemands et Français entreront alors en compétition. Les Duala, par contre, s'intéressèrent au pays dès qu'ils le découvrirent, c'est-à-dire vraisemblablement au début du XVIII^e siècle. En même temps qu'eux, les populations qui leur sont apparentées occupèrent, de préférence à l'embouchure des grands fleuves, la presque totalité des côtes camerounaises. Le Wouri et son estuaire connaîtront la plus forte concentration de côtiers. L'estuaire du Wouri constitue un vaste *pool* de 30 kilomètres au maximum de long et autant de large. Il représente en somme un vaste plan d'eau assez bien abrité, ouvert sur l'océan Atlantique. Il est également l'entrée naturelle du continent à cet endroit. Le site proprement dit où la ville s'est implantée, présente aussi autant d'avantages. Elle s'est en effet édifiée sur les deux rives, légèrement surélevées, de l'embouchure du Wouri. Cependant, la majorité de la population se massera sur la rive gauche, occupant les trois plateaux que séparent deux cours d'eau.

Entre l'agglomération et l'hinterland forestier, le paysage se caractérise par le défrichement auquel il a été soumis. Au-delà sont les régions du Mongo et du pays Basa, régions riches en palmiers à huile, en bois et, depuis la colonisation, en cacaoyers, bananiers, etc. Les exceptionnelles qualités de la population duala doivent figurer en bonne place, si l'on nous permet cette assimilation, parmi tous les avantages déjà cités. Elles furent même déterminantes si l'on se rapporte à l'histoire. C'est ainsi que furent en partie oubliés les désagréments d'un climat équatorial maritime, extrêmement éprouvant à Douala et dans son environnement immédiat.

I. — L'OCCUPATION DUALA

Nous ne pouvons comprendre celle-ci sans nous référer aux Basa, population bantou dont l'organisation sociale, familiale et religieuse n'est pas sans point commun avec celle des côtiers. Comme eux, ils forment des sociétés dites sans pouvoir central, à prédominance, à première vue et selon les conceptions occidentales, patrilinéaire ; ils se meuvent également au sein de systèmes religieux quasi semblables. Nous verrons comment les occupants du Sud-Cameroun occidental s'entendirent entre

L'ESTUAIRE DU WOURI



eux à ce niveau. C'est à l'intérieur des terres que les Basa se sont surtout installés, à l'inverse des Duala et apparentés qui se fixèrent de préférence sur les côtes. La région qu'ils occupent présente une diversité à laquelle correspondent les grands groupements basa. Leurs traditions à contenu historique rapportent d'ailleurs comment le secteur de Douala fut habité. Rappelons à ce propos une donnée qui figure dans toutes les traditions : à l'origine, les Basa résidaient beaucoup plus au nord, au-delà même de la limite qui sépare, au Cameroun, la forêt de la savane. Ils auraient été chassés à la suite de guerres, de dissensions internes et de famines. Les guerriers auxquels ils eurent à faire face étaient des hommes de la savane, plus précisément des cavaliers. La roche symbolique d'où ils surgirent afin d'occuper le Sud-Cameroun, marquerait le passage de la savane au milieu forestier plus ou moins dense. Bien avant l'arrivée des Duala, ils occupèrent forêts et côtes, chassant les Pygmées et luttant contre les Beti-Fang à l'est, autres Bantu se déplaçant en direction du littoral. Il est difficile de retracer leur histoire, du moins celle des Basa de la côte, avant la venue des Duala. Quelques textes d'origine européenne semblent les citer. Quoi qu'il en soit, le commerce dans l'estuaire du Wouri, à l'époque basa, n'eut certainement pas une grande ampleur. Peut-être fut-il inexistant. De plus, les Basa étaient avant tout agriculteurs et non pêcheurs comme les Duala : ils n'accaparèrent pas les rives des cours d'eau et leur embouchure comme ces derniers. Mais s'ils ne jouèrent pas un rôle direct dans le commerce d'échange qui allait se développer dans tout le Sud-Cameroun, ils surent s'imposer en tant qu'intermédiaires entre les Duala et les populations avec lesquelles ils étaient en relation. C'est donc un milieu occupé, cultivé et dont les voies de communication étaient peut-être traditionnellement fixées, que la population côtière découvrit et parcourut. On s'imagine combien furent nombreuses, suivies et étroites, les relations qui unirent Duala et Basa.

1. *Les Duala : terres et migrations*

Au début de cet article nous avons fait allusion à la richesse et à la qualité des documents relatifs à la ville. Cette profusion d'informations écrites se constate également chez les Duala en ce qui les concerne. Très tôt, sous la colonisation allemande, les différents clans et lignages rédigeaient en langue allemande ou en duala, leurs traditions historiques. D'éminents auteurs allemands en recueillirent de leur côté. Sous la colonisation française il en fut de même. Cette variété de textes, écrits à différentes époques, est pour nous inestimable. Toutefois, il est à noter que leur multiplicité présente quelques désavantages. Les groupes ont tendance à ne rapporter que ce qui les intéresse. Aucune histoire se voulant désintéressée ou globale ne peut donc être retenue. Cependant, il est possible de se représenter comment les Duala et apparentés investirent à leur tour le domaine forestier déjà peuplé et élirent leur habitat là où ils sont actuellement.

D'une façon générale, que ce soit pour les Basa comme pour les Duala, c'est-à-dire pour tous les Bantu qui eurent à abandonner la savane, la forêt était un refuge. Mais elle posait de nombreux problèmes aux groupuscules en mouvement :

« ... ils devaient entre autres, prévoir à la fois culture et déplacements. Pour subvenir à leur nourriture, tout en migrant, il leur était indispensable de déplacer leur habitat, soit en fonction des champs éloignés, cultivés à l'avance, soit en fonction de villages étrangers voulant bien les accueillir, ou tout au moins acceptant de leur échanger quelques produits de base. »¹

Les traditions sur ce point nous apportent des indications très utiles. Nous verrons plus loin comment les Duala s'entendirent avec les Basa. Néanmoins, la simple entente semble n'avoir pas toujours suffi. Les groupes se fragmentant, se déplaçant, entrant en relation avec de premiers occupants, pouvaient se laisser absorber par ces derniers, ou bien les absorber à leur tour, ou encore coexister avec eux. Aussi les processus d'immixtion donnaient lieu à des mécanismes sociaux de régulation fort complexes.

Les alliances matrimoniales, dont les effets se prolongent dans les sphères parentale, politique et religieuse, furent, si l'on en croit les traditions, unanimes sur ce point, l'instrument efficace des régulations. Citons à ce propos un type de mariage, le mariage sans dot : *diba la tete*. Le donneur abandonne une fille à un preneur, soit en signe d'alliance et d'amitié — c'est le cas lorsque des membres de l'aristocratie affermissent les liens entre eux —, soit après avoir refusé la contrepartie d'usage — procédé souvent utilisé avec des étrangers. Grâce à ce mariage, le donneur acquerra une ascendance sur les preneurs étrangers, leur famille et leur descendance, situation pouvant aboutir à une véritable aliénation de tous ceux-ci.

« C'est ainsi que désirant obtenir un territoire étranger, une fille sera offerte au détenteur de ce territoire par un groupe conquérant ou prestigieux, d'arrivée récente. Peu de temps après l'on reprochera à la fille, devenue épouse et 'fille' dans le lignage étranger, de ne pas garder son rang. La plupart du temps la critique émanera de femmes du lignage du mari, épousées avec dot. C'est alors que des pourparlers s'engageront entre donneurs et preneurs et qu'un partage de la descendance suivra afin de soulager la 'mère déchue' : les aînés reviendront aux donneurs et les cadets aux preneurs ou au mari. Plus tard les aînés, dont les maternels sont devenus leurs paternels, revendiqueront, auprès de leur ex-paternels, équivalents de maternels à présent, des privilèges de toutes sortes, dont des attributions de terre. Par ce procédé les preneurs se retrouveront dans l'obédience des donneurs et à la fin entreront dans le groupe de ceux-ci avec leurs terres. »²

Ces régulations déborderont de beaucoup les rapports inter-familiaux, puisqu'il en résultera une organisation politique, économique et religieuse de l'espace, d'un espace qu'il faut concevoir plus étendu que la région :

1. R. GOUELLAIN.

2. *Ibid.*

le Sud-Cameroun, à l'époque de la traite, connut une unité sociale que nous n'avons pas hésité à assimiler à une société globale dont faisaient partie les différentes populations bantou de la côte et de l'intérieur. Société structurée dans laquelle circulaient selon un ordre réel et minutieusement établi, les marchandises d'origine européenne ou autochtone. Les associations religieuses, *losango* (*isango* au singulier), chacune attachée au culte d'une divinité et spécialisée dans la pratique d'une activité déterminée par la possession de moyens magiques et religieux propres, quoique dispersées géographiquement et ethniquement, étaient elles aussi en rapport ordonné entre elles. Sans nous étendre à ce propos, signalons que les Duala, détenteurs du *jengu*, *isango* voué au culte du génie des eaux, l'élément primordial, surent se constituer un territoire reconnu ainsi qu'une position de quasi-métropole. Eux-mêmes prirent le leadership au sein du Sud-Cameroun. Aussi nous pouvons nous demander, à juste raison, s'ils n'auraient pu l'organiser politiquement. Mais pour cela il eût fallu qu'ils étatisent leur propre société, au demeurant segmentaire comme celles de leurs rivaux et alliés. C'est une question qui mérite d'être soulevée car la centralisation du pouvoir politique ainsi que l'autonomie des lignages eurent leurs partisans, comme en témoignent les traditions dans la partie relative au développement de la tribu Duala¹.

2. L'installation duala

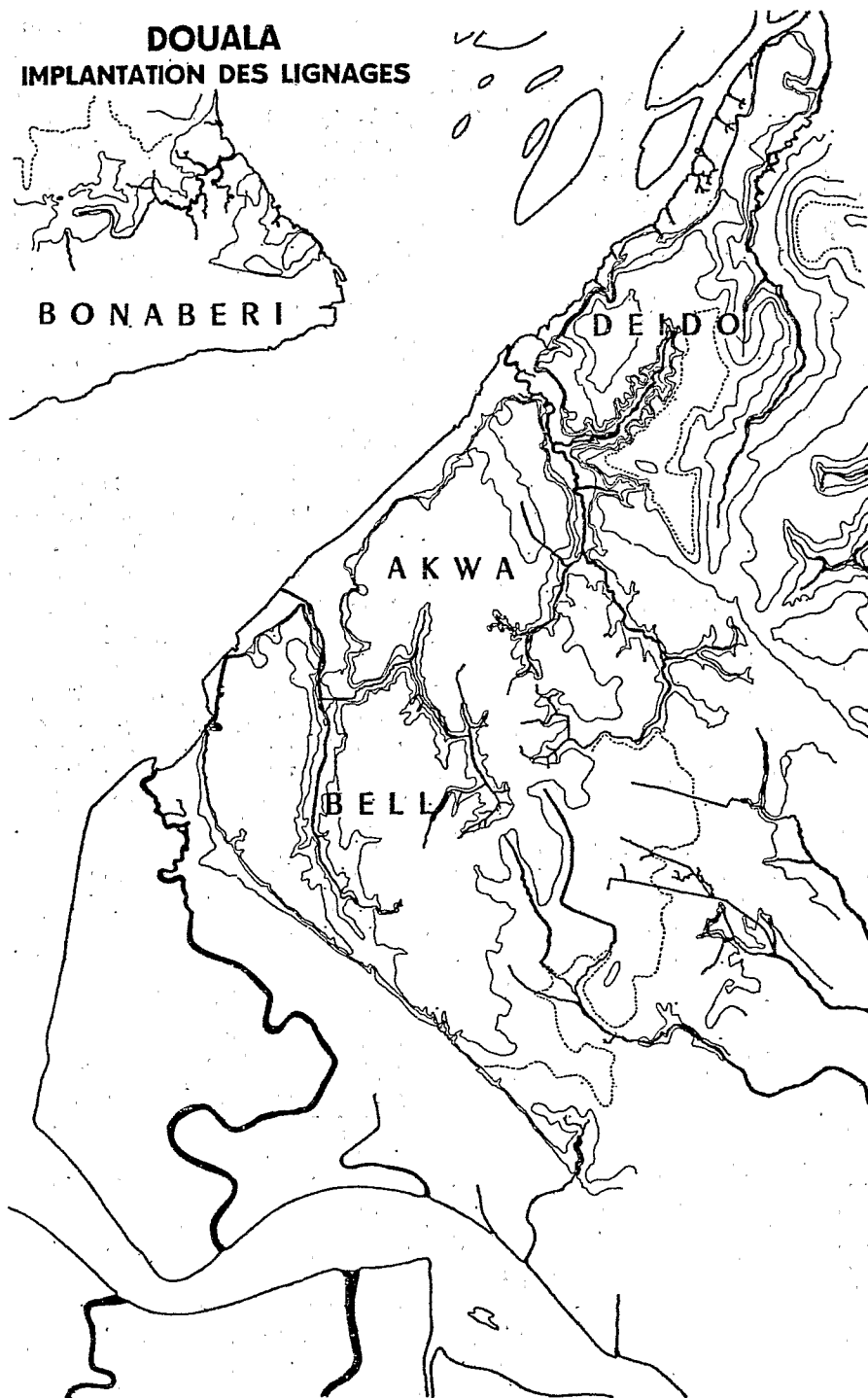
C'est donc dans un ensemble humain représentant la plupart des populations du Sud-Cameroun occidental, soit plusieurs centaines de milliers de personnes, que les Duala sont apparus et se sont installés. Un ensemble nullement anarchique, faut-il le rappeler à nouveau. L'installation en question qui débute réellement dès l'entrée des futurs côtiers en pays Basa, fait l'objet de la première partie des traditions traitant des ancêtres les plus lointains. Rappelons également que les clans et les lignages possèdent leurs traditions à propos de cette période. Différentes quant aux générations d'ancêtres rapportées et quant aux événements relatés, elles n'en demeurent pas moins particulièrement significatives quand elles sont comparées. On s'aperçoit que les divergences traduisent la position des groupes à l'époque où ceux-ci ont exprimé pour nous leurs traditions à contenu historique. Deux points de vue apparaissent clairement, illustrant les politiques qui prévalaient dans les deux principaux clans (Bonanjo et Bonakuo) qui composent la tribu Duala. L'un tend à montrer les Duala intimement liés à des populations dominées par eux, l'autre nous révèle un groupe confiné dans la frange littorale, différent des autres groupes ethniques. L'existence des deux points de vue nous a amené à penser que les Duala se voyaient à l'image d'un clan, dominant

1. Le plan adopté par les auteurs et rapporteurs de traditions est généralement le suivant : dans la première partie sont traitées les origines et les migrations, dans la seconde, la société tribale et les clans, dans la troisième, les lignages — mais rarement la colonisation.

une tribu mythique englobant le Sud-Cameroun engagé dans la traite et/ou sous les traits d'une tribu isolée comme les autres. C'est dans cette alternative qu'il convient de suivre les Duala dans leur rapport avec l'élément basa.

D'après toutes les traditions duala et même basa, l'avant-dernière étape de la migration qui devait mener les Duala à la côte, se situe à Pitti, lieu légendaire mais aussi historique, dont l'existence est attestée par tous les intéressés ainsi que par les Basa. C'est à Pitti que l'ancêtre éponyme Ewale, fils de Mbedi, s'affranchit, à la mort de celui-ci, de la tutelle de son oncle paternel, Ngase a Mbongo. A ce moment, la transmission du pouvoir ne se fit plus horizontalement, mais de père à fils aîné du premier foyer. Le succès d'une action aussi exceptionnelle est dû aux moyens employés : le mariage par rapt d'Ewale avec la fille de Ngase, et l'opposition concomitante de tous les descendants d'Ewale à l'autorité avunculaire — différend qui dégénéra en guerre à Pitti. Cependant, à la tête des neveux révoltés, c'est un des frères d'Ewale (ou Duala) qui prit en charge les Bon' Ewale : il s'agit de l'ancêtre Bojongo qui s'installa sur le premier plateau le mieux situé, à l'entrée de l'estuaire du Wouri. Ce sont les descendants de Bojongo qui découvriront d'ailleurs l'emplacement de la ville de Douala et les Basa de la côte avec lesquels, dans le plus grand secret, ils commencèrent de s'entendre. Mais la nouvelle connue et les rapports entre les partisans d'Ewale et les gens de Ngase se détériorant, Duala, Bojongo, Kolé, tous ancêtres éponymes des tribus côtières issus du premier foyer (*mwebe*) de la famille étendue (*eboko*) de Mbedi, leur père, entreprirent la dernière étape de leur migration. Par groupes entiers ils quittèrent Pitti afin de s'installer là où nous les trouvons aujourd'hui. C'est évidemment après s'être entendus avec les Basa originaires des régions où ils échurent qu'ils se fixèrent. Ententes qui se réalisèrent pacifiquement, au dire des traditions, par des échanges économiques et des alliances matrimoniales. A l'embouchure du Wouri, la rive gauche occupée par les Bojongo et les Duala devint très rapidement le lieu de résidence de ces derniers uniquement : leurs prédécesseurs durent franchir le fleuve et s'implanter sur la rive droite, assez loin du fleuve. La tribu Duala toujours unie se fragmenta peu de temps après en deux clans et chacun de ceux-ci en deux lignages. Quatre *tumba la mboa*, ou lignages majeurs, apparurent, occupant chacun un plateau. Le premier plateau de la rive gauche revint aux Bell, le second aux Akwa et le dernier aux Deido. Sur la rive droite s'implantèrent les Bonaberi. A chaque forme caractéristique et naturelle du site correspondit donc un segment tribal autonome. Toutefois les plateaux ne furent pas occupés dans leur totalité. Les Basa de la côte formaient à l'intérieur une barrière infranchissable. La tâche future des Duala consistera justement à la repousser au fur et à mesure de leurs besoins territoriaux. Les chroniques basa ne manquent pas de le rapporter. Ainsi la bordure côtière et les espaces riverains se trouvèrent annexés par les derniers migrants bantu. Ce ne fut certainement pas un envahissement accompagné de guérillas, mais

DOUALA
IMPLANTATION DES LIGNAGES



plutôt d'infiltrations, parmi une majorité d'agriculteurs, de pêcheurs très habiles au maniement des affaires.

Des recherches particulières sur les origines lointaines des Duala nous révéleraient vraisemblablement une population bantou au passé très intéressant sur les plans politique et religieux. C'est une supposition qui vient à l'esprit quand on connaît tant soit peu leur passé récent, histoire d'une domination éclairée qu'ils surent imposer aussi bien à leurs compatriotes qu'aux commerçants-navigateurs européens.

3. *Les Duala, l'estuaire et le Sud-Cameroun.*

L'occupation entreprise par les Duala eut pour conséquence capitale la parfaite appropriation de la presque totalité de la frange littorale, appropriation parfaite car rien ni personne ne parvint sans leur accord à percer le véritable rempart humain qu'ils dressèrent tout le long de la bande côtière. Les textes sont là pour en témoigner, à savoir les traditions basa et duala ainsi que les relations, comptes rendus, correspondances des Occidentaux. Les Duala surent donc devenir d'authentiques intermédiaires. Toutes les traditions en font foi.

Dans la partie qui traite du développement de la tribu Duala au sens restreint, la découverte des Européens est rapportée immédiatement après qu'ait été donnée la composition de la famille de l'ancêtre éponyme.

« Sans risque d'exagération, avons-nous noté, l'on peut affirmer que cette rencontre eut aux yeux des Duala autant d'importance que l'histoire de la famille initiale, car, issus d'Ewale, ils sont aussi nés du commerce et en avaient fortement conscience. » En outre, « dès les premiers contacts avec l'élément européen, ils acquirent le monopole des échanges »¹.

D'autres groupes, les Bojongo par exemple, les premiers à avoir rencontré les Blancs, furent éliminés au profit des Duala que la légende nous montre sauvant la vie des navigateurs. C'est alors que se développa un commerce qui devait aboutir au protectorat allemand.

Mais auparavant, l'ensemble des premiers villages duala, dont l'emplacement porta tout d'abord le nom de Cameroon-Town et ensuite celui de Kamerun — mot tiré du portugais *camarão* « crevette », car celle-ci apparaît régulièrement en abondance à l'embouchure du Wouri — dut, face aux populations du Sud-Cameroun intéressées par la traite, accéder au rang de métropole des échanges. Nous en avons déjà parlé. Ainsi se créa un vaste réseau de communications diverses, fluviale et par piste, dont le centre était Cameroon. Déjà existait, les traditions yabasi en témoignent, une route du sel partant de l'estuaire ; cette route aurait donné lieu à bien des convoitises et par conséquent à des guerres. Avec l'arrivée des Duala, d'autres marchandises que le sel provinrent de l'extérieur : on importait de la poudre, des fusils, des cotonnades, de l'alcool,

des ustensiles de cuivre, des perles, de la ferraille, de la quincaillerie, de la vaisselle... En échange, les Européens obtenaient des noix de palmiste, de l'huile de palme, de l'ivoire et des esclaves. Les quantités devaient être assez importantes si l'on en juge par le nombre de navires mouillant parfois dans l'estuaire. La route du sel et les quelques étapes qui la jalonnaient furent vite complétées par de véritables circuits que compliquaient les ententes passées entre tribus pour la bonne marche du commerce. Les Duala, présents sur la côte, l'étaient aussi à l'intérieur. Des récits duala fort intéressants démontrent qu'il existait un ordre, une hiérarchie dans un contexte apparemment inorganisé, hiérarchie qui se manifestait avec netteté dans la circulation des produits et dans la détermination de la valeur des marchandises. Toute innovation apportée à l'ordre des groupes traitants provoquait des guerres entre lignages et parfois entre tribus. Ainsi, la société globale dans laquelle se situait l'agglomération qui nous intéresse présentait donc, pendant la période précoloniale,

« une certaine unité géographique et humaine, une structuration loin d'être rudimentaire et une organisation en cours de réalisation »¹.

C'est un point essentiel, nous le soulignons encore, car

« ... l'essor de la ville de Douala dépendit en premier lieu de l'existence de cette société pluritribale territorialisée et en voie d'organisation. Toutefois [...] la présence des Duala, les conditions favorables à la création d'un port dans l'estuaire du Wouri et l'intensification du commerce au cours du XIX^e siècle n'en furent pas moins des facteurs prépondérants. »²

Le commerce d'exportation et d'importation étant organisé sous le contrôle des Duala, restait aux intermédiaires à pouvoir suivre l'évolution croissante des échanges, échanges révolutionnaires, car l'économie marchande étrangère au Sud-Cameroun se diffusait inexorablement. C'est alors que les Duala connurent d'énormes difficultés internes et externes qui les obligèrent à revenir sur leur intransigeance en matière de territoire. Les traditions rapportent, sans pour autant y accorder une attention exceptionnelle, comment le commerce fut introduit chez les monopoleurs. C'est au fils de l'ancêtre éponyme, Mapoka, que revint la tâche d'intéresser les Duala du commun à l'activité commerciale, qui allait prendre le pas sur toutes les autres activités dites traditionnelles. Il présenta tout d'abord à la population les marchandises européennes dont il vanta la qualité. Il n'était question que de tissus : les armes et l'alcool ne sont pas mentionnés. Les produits cités étaient certainement ceux que le simple Duala recevait à titre de bénéfice quand il prospectait l'intérieur du pays pour le compte du chef et au profit de celui-ci. La traite admise, les marchandises réparties par nature conformément à la hiérarchie sociale, restait à régler l'organisation des échanges. Mapoka, décrit comme l'unique représentant de l'ancêtre, apprit la langue des Européens ainsi

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

que « l'art de gouverner ». Toutefois, c'est Ewale le père, qui « ouvrit la balle de tissus rapportée par son fils et [qui] procéda à la distribution du contenu »¹. Mapoka ne répartissait pas les richesses nouvelles : il contrôlait seulement les opérations commerciales. Dans un premier temps l'économie dominée par les Duala intéressa d'abord quelques Européens et un chef duala assisté de son fils. Les Duala du commun transportaient et collectaient les produits.

La concurrence s'intensifiant entre marchands européens, il fallut faire appel à un plus grand nombre de Duala. A cette compétition « capitaliste », correspondit une division en clans de la tribu. Mais, étant donné l'accentuation de la compétition qui divisait plus que jamais les Européens au sujet des prix et de la qualité des marchandises, la concurrence s'attaqua aux clans, à des clans déjà potentiellement segmentés en lignages semi-indépendants territorialement. Ainsi apparurent les *tumba la mboa* Bell, Akwa, Deido et Bonaberi, chacun ayant un « king » pour les représenter, sorte de chef agréé par les commerçants européens et reconnu responsable par eux, et les consuls britanniques qui eurent à assurer l'ordre et la justice dans le golfe. Les Duala suivirent donc le développement du commerce grâce à une évolution structurelle du groupe tribal qu'ils formaient. Cependant, la présence permanente sur des bateaux-pontons (les *mulks*) de commerçants occidentaux fut à l'origine d'un événement historique aussi important que l'introduction de marchandises européennes dans le monde économique traditionnel de l'estuaire. Car l'élément européen ne pouvait encore installer des entrepôts, des comptoirs et des résidences à terre. Le commerce ne connut plus d'arrêt. Les transactions avaient lieu en toute saison. Il s'ensuivit une plus grande activité, une augmentation des firmes et de leurs agents et un accroissement des matières premières et marchandises commercialisées. Les quatre lignages n'étaient pas suffisants devant autant de partenaires différents par la nationalité et les intérêts particuliers. C'est alors que les notables furent autorisés à commercer, ensuite les hommes libres du commun, et enfin les esclaves.

Les conflits ne manquèrent pas de surgir et la structure parentale dut vraisemblablement être mise en difficulté. La correspondance adressée aux Occidentaux par les deux principaux « kings » d'Akwa et de Bell est révélatrice. Il y est fait mention de l'impossibilité de gouverner. Les rapports des consuls sont aussi significatifs : on pressent l'impossibilité de commercer parce que aucune justice extérieure et intérieure ne peut être exercée. Devant cet état de choses, la colonisation effective sur place fut demandée tout d'abord au gouvernement anglais et ensuite à l'Empire allemand. Ce dernier l'emporta. Les firmes allemandes préparèrent le nouveau protectorat. Surtout, elles parvinrent à obtenir des emplacements à terre. Les Duala venaient d'accorder, tout comme les Basa, la permission à des étrangers de s'installer sur leurs terres et dans

1. Tradition duala dite « I B B » (*Idobuan a Bell Ebelle*).

leurs quartiers. Les bases d'un autre système d'occupation, avec le traité germano-duala du 12 juillet 1884, venaient d'être posées.

Quel fut donc le système d'occupation duala ? Nous pourrions ne pas en tenir compte, car en dehors de l'intérêt historique qu'il présente, qu'en est-il resté pendant et depuis la colonisation effective sur place ? Nous aurons l'occasion de voir combien l'emprise duala sur le sol fut et demeure encore importante.

*

La possession de la terre pour les Duala pourrait paraître une fin. Nous constaterons que pour les colonisateurs elle n'était, malgré les apparences, qu'un moyen. Nous simplifions sans doute, mais dans une première approche nous pensons que nous devons procéder de la sorte. Les Duala ont cherché effectivement à posséder des terres, un territoire, alors que nous ne trouvons pas trace chez eux de propriété au sens où nous avons l'habitude d'entendre ce terme, l'acte qui y correspond, et la chose. Cela peut sembler paradoxal. Toutefois si l'on considère de plus près le rapport qu'ils posent, entretiennent et défendent entre eux et la terre, nous comprendrons le sens qu'il faut donner à la possession d'un espace territorial. La structure de ce rapport peut facilement être définie à condition que nous nous situions sur le plan linguistique pour ne pas dire philosophique. C'est par une compréhension qu'il nous sera peut-être possible de saisir la spécificité du mode d'être en question. Ce que l'on nomme bien, *myam* en duala, peut s'analyser comme suit : *my* exprime l'élargissement et *am* le moi. Les biens sont ce qui élargit le moi. « Moi et non-moi, remarquons-nous, sont considérés comme des énergies, de sorte qu'on ne saurait voir d'activité intentionnelle uniquement dans le moi. Mais tous deux ont besoin de leur partenaire ontologique pour se se réaliser. » Les *myam* sont les matières dont sont faites les divinités. Il en est ainsi pour la terre, l'eau. Aussi, comme ils ne peuvent être approchés et appréhendés sans certaines précautions rituelles, on comprend la transformation qu'ils subissent lors de leur appropriation : de simples biens immédiats, ils deviennent, par la ritualisation, objets divins. L'homme, en les incorporant à son être, s'humanise et devient une personne. On voit à quel point la recherche des biens est essentielle non seulement à l'être et à l'existence de l'homme, mais aussi à sa liberté en tant que personne libre, *wonja*. Sans accès direct, privilégié et familier aux biens, l'individu comme la société ne sont rien — l'esclave possédé est dans ce cas.

La terre du littoral, plus particulièrement à Douala, fut donc l'objet d'une intense et nécessaire recherche, d'autant plus âpre qu'il en allait de l'indépendance d'une population. On devine aisément combien sa défense sera étonnamment forte et presque désespérée. Ainsi, les Duala, s'intégrant à un système déjà établi avant leur arrivée, par différentes techniques d'appropriation et de légitimation, surent, d'une part, avoir

accès à la terre, et réussirent, d'autre part, grâce à leur position d'intermédiaires-monopoleurs et à leur savoir-faire, à s'assurer un contrôle sur un système ancien qui ne leur était d'ailleurs pas étranger. Toute autre est l'occupation européenne : avec les colonisateurs, la terre et son image divine passeront au second plan.

II. — L'OCCUPATION EUROPÉENNE

Avec l'épopée coloniale, qui ne saurait effacer celle des Duala ni lui céder en rien, les fondements d'un autre aspect essentiel de la ville vont nous apparaître. Le paysage urbain dans lequel nous avons dû vivre et mener notre étude révélait à elle-même une société coloniale ; de même que celle-ci s'actualisait ou actualisait ses virtualités dans son substrat géographique. Il est simple de démontrer la réalité du double échange en question : nous ne pouvions comprendre la ville dans sa manifestation concrète et immédiate sans recourir à l'étude historique et sociologique des personnes, groupes et communautés qui se sont succédé ; il était également impossible d'éviter le problème de la spatialisation de ces mêmes agents, car le sol conférait aux rapports de force les plus nuancés leur matérialité indubitable. Une voie, un bloc, un quartier, portent de ce fait en eux les marques d'une stratégie, ou d'une lutte, achevée et les qualités du moyen par excellence à utiliser. En outre, les données du site accaparèrent d'égale manière l'attention des Duala et celle des Européens qui leur succédèrent. La terre à Douala devint donc un élément fort complexe par ses utilisations et ses utilisateurs. Textes juridiques et coutumes traditionnelles n'expriment pas à eux seuls son « être » foncier. Comme la société coloniale, l'espace colonisé porte en lui sa fragilité, sa stabilité volontaire et sa négation. Tous les pays, les villes et régions ex-colonisés, mais qui demeurent dépendants, dans leur développement interne et externe, des sociétés industrielles colonisatrices, ne sont jamais loin de leurs origines et tout en tendant vers une émancipation totale, donnaient et donnent encore l'impression de réalités inachevées, et par surcroît toujours remises en question. Voilà qui complique singulièrement les études urbaines dans les pays du Tiers-Monde.

Mais auparavant, il fallut qu'un univers colonial se formât : il ne s'est pas constitué seulement au moment de l'installation sur place des colonisateurs. Pour nous, l'occupation européenne s'est effectuée non *dans* le contexte du Sud-Cameroun que nous venons de décrire, mais *face à* celui-ci. Malgré leur position d'hôtes reçus, les commerçants occidentaux se comportaient comme s'ils n'étaient pas chez l'autre, puisque le fait d'être chez lui n'avait pas de sens dans la conjoncture coloniale. C'est un point qui doit être souligné, car les statuts juridiques des uns et des autres, ainsi que la situation elle-même, reçurent des définitions qui exprimèrent à l'époque cet état de choses. La prise sous protectorat du Kamerun, ou la possession d'un territoire, reflète fort bien l'esprit de

l'entreprise. Déjà, pendant la période précoloniale, l'introduction des marchandises et la transformation mercantile des biens d'origine autochtone préparèrent et même fondèrent le processus colonial proprement dit. La collecte des produits africains se déroula à un niveau presque industriel. Les produits importés par les colons du Cameroun firent l'objet d'une prospection intense et surtout d'un conditionnement qui les transforma, les apparentant ainsi aux marchandises manufacturées. Il s'ensuivit chez les deux partenaires, à l'issue de leur rencontre, quelques modifications qui suscitérent dans les sociétés colonisées des bouleversements aux conséquences inattendues : la présence constante, en elles, du conquérant, malgré son absence ou la distance à laquelle il se tenait. Le produit industriel fut l'instrument de cette révolution. Aucun bien traditionnel ne put lui être valablement opposé. Si dans l'échange, les biens traditionnels pouvaient lui être accolés, les termes de l'échange, rapport valorisé, évoluèrent au profit des armes, des tissus, des outils, donc au désavantage des matières premières collectées. Quant aux commerçants européens, ils eurent à s'initier — c'est déjà une première approche ethnologique — aux coutumes de leurs partenaires et à certaines bizarreries parentales. Pour commencer, ils devaient se faire adopter, devenir familiers en quelque sorte. Quant aux Duala, ils faisaient corps avec leur territoire, sinon comment comprendre, non l'acharnement avec lequel ils défendirent plus tard leurs biens-fonds, mais l'équilibre qu'ils aménagèrent entre les pressions qu'ils subissaient en tant que monopoles : parité entre la marchandise importée, rare et toute-puissante, et les lots, les tas, l'amoncellement de noix de palmiste par exemple. Comme cette importante fourniture, malgré leur savoir-faire commercial, tendait à perdre de sa valeur et même à devenir insuffisante, ils ne réussirent pas à marchander l'objet importé produit industriellement par des pays enfin convaincus de leur avenir colonial. C'est dans cette conjoncture, à l'avantage incontestable mais apparent des Européens colonisateurs, que ceux-ci entreprirent l'occupation effective des hinterlands que seules leurs marchandises et quelques explorateurs avaient parcourus. Les relations dites précoloniales, faute d'un meilleur terme, étaient déjà coloniales. Les colonisateurs arrivaient dans la région que nous étudions, précédés par les réalisations de leur savoir technique. L'occupation coloniale s'opérera aussi facilement. Cependant, l'utilisation de la force sera le fait des détenteurs du savoir technique. Il n'y aura plus de médiateurs souverains, mais seulement, à la rigueur, des intermédiaires obligés.

1. *La souveraineté coloniale*

Le traité germano-duala du 12 juillet 1884 définit bien, et même magistralement, la position des colonisateurs devant leurs partenaires. Il n'est pas utile dans cet article d'exposer les préparatifs qui aboutirent à la signature de l'accord. Rappelons les difficultés politiques rencontrées par les Duala et la subtile mais efficace révolution mercantile. Par contre,

il convient de rapporter les termes du traité qui fut tout d'abord signé par les représentants de la Maison Woermann et de la firme Jantzen et Thormallen, deux jours avant l'arrivée du Docteur Nachtigal, l'envoyé officiel de Bismarck.

« Nous avons transféré [reconnaissent les Duala] nos droits de souveraineté, de législation et d'administration de notre territoire aux firmes sus-mentionnées avec les réserves suivantes : 1) Le territoire ne peut être cédé à une tierce personne. 2) Tous les traités d'amitié et de commerce qui ont été conclus avec d'autres gouvernements étrangers doivent rester pleinement valables. 3) Les terrains cultivés par nous et les emplacements sur lesquels se trouvent les villages doivent rester la propriété des possesseurs actuels et de leurs descendants. 4) Les péages doivent être payés annuellement comme par le passé aux 'kings' et aux chefs. 5) Pendant les premiers temps de l'établissement d'une administration ici, nos coutumes locales et nos usages doivent être respectés. »

Le colonisateur imposait sa souveraineté sur les hommes et non explicitement sur leurs terres, espace juridiquement indivis. Déjà l'on voit la différence essentielle entre les occupations duala et européenne : la première prenait appui sur le sol, la seconde sur les hommes. Il s'agit toujours d'une occupation, toutefois les modes d'établissement, leur légitimation et leur finalité historique sont absolument opposés. En période postcoloniale, un troisième type d'occupation sera à découvrir. Mais là où nous en sommes, au début de la période de colonisation productive, l'exercice de la nouvelle souveraineté coloniale allait susciter beaucoup d'étonnement chez les Duala qui découvraient alors en leur partenaire un personnage nouveau : le colonial.

Il fallut près de trente années avant que les effets du pouvoir colonial sur la société duala se manifestent pleinement et irréversiblement. Le colonisateur, fidèle à l'esprit du traité, exerça sa suprématie incontestée sur les hommes, les groupes, les sociétés : sur les colonisés pris individuellement — ce qui les rendit égaux entre eux vis-à-vis du colonisateur ; sur les groupes — ce qui mit les familles régnantes au même rang que les autres ; sur les sociétés de la côte, du Sud-Cameroun et du Cameroun entier — ce qui ôta aux Duala tout monopole et tout privilège. Devant la puissance coloniale, chacun devint en premier lieu « sujet du protectorat », qu'il soit chef, homme libre, esclave. Même la femme et l'enfant furent considérés comme majeurs selon les critères occidentaux. Sur le plan commercial, les effets de cette double égalisation, interne et externe ou entre sociétés, conduisirent à libérer chacun et chaque groupe, leur permettant de traiter sans l'aide ni l'autorisation de quelques responsables éminents. Du point de vue de la justice, il en fut de même et malgré quelques tentatives d'administration indirecte, le colonisateur demeurait, dans la pratique comme dans les esprits, l'instance suprême. L'organisation sociale devait également en pâtir : les modèles occidentaux, avec l'appui du pouvoir colonial, ne pouvaient être combattus, rejetés, par les partisans de la coutume. C'est ainsi que, d'une part, les individus se retrouvèrent hors de leur société, que, d'autre part, les zones d'influence

commerciale réparties entre les lignages et les clans s'effacèrent et que les Duala ne représentèrent plus le territoire nommé Kamerun. Cependant, les structures des anciennes sociétés furent maintenues et même renforcées pour le compte de la colonisation dans la mesure où elles lui servaient. Ces processus étant connus nous ne nous attarderons pas sur ce sujet. Qu'il soit précisé que les effets de l'économie monétaire et l'action idéologique agirent dans le même sens : rendre parfaitement disponibles sous les traits du colonisé, des individus toujours compris dans des organisations dites traditionnelles à présent ; celles-ci jouaient le rôle de « réserves » en attendant l'émergence d'autres formations sociales au service de la société coloniale dominée par le colonisateur. Ces bouleversements furent l'œuvre du protectorat allemand pendant les premières décennies. C'est la sujétion des hommes que l'on chercha et non l'appropriation directe des terres. D'ailleurs, les colonisateurs, peu nombreux, disposant d'un pouvoir quasi absolu et considérant le Kamerun comme une colonie de l'Empire allemand et non comme un fragment de celui-ci, n'avaient nullement besoin de peupler les nouveaux espaces, mais seulement de s'approprier, au nom de la couronne, pour des motifs économiques et urbains, ce que leur administration protectrice réclamait. Le secteur colonial privé était en principe libre d'acquérir pour son propre compte des emplacements que les propriétaires coutumiers cédaient facilement et volontiers depuis la généralisation de l'emploi de la monnaie, depuis leur affranchissement *devant* et *dans* leur propre société et surtout depuis qu'une supervision juridique des nouvelles transactions immobilières était exercée par l'occupant européen.

2. L'appropriation spatiale

Au début de la prise sous protectorat du Kamerun, la future ville ne comprenait donc que des quartiers duala et basa. Toutefois la mission protestante avait obtenu avant cet événement quelques emplacements pour le temple et les habitations. Les firmes allemandes avaient également réussi à s'en faire accorder. Mais jusqu'à la signature du traité, les bateaux fixés en permanence dans l'estuaire servaient de résidence, de bureaux, d'entrepôts et de comptoirs à l'élément européen. Dans les descriptions des villages duala alors libres, il est rapporté que ceux-ci non seulement étaient propres mais encore bénéficiaient d'un certain urbanisme : les voies étaient larges et bien tracées. Les habitations des chefs étonnaient. Construites en bois importé, comportant plusieurs étages, elles étaient spacieuses. Le « king » Bell, par exemple, possédait un palais. Il est difficile de se représenter l'allure de l'agglomération avant la colonisation. Un plan de 1896 nous permet néanmoins de nous en faire une idée. Toutes les rives étaient massivement occupées et réparties par quartiers, c'est-à-dire par segments de lignage majeur. Chacun avait donc accès au Wouri. Des terrains cultivés devaient séparer les Duala des Basa, lesquels s'étaient groupés en villages distincts. C'est l'implantation d'un seul tenant des

villages Bell, Akwa et Deido sur la rive gauche qui conférait à l'ensemble qu'ils formaient l'importance et la physionomie d'une cité. Les articulations de cette cité et la forme générale des systèmes de voirie relatifs à chaque « plateau-village » subsisteront. Le plan auquel nous référerions plus haut nous permet de le supposer avec un maximum de certitude. Les colonisateurs auront à se fondre dans un moule naturel et déjà aménagé et organisé. C'est ce qui confère à Douala un indéniable intérêt historique.

Il était dans la logique du site que le nouveau conquérant — on n'en n'attendait pas moins de lui — prenne possession du premier plateau de la rive gauche, de celui faisant face à la mer ou du moins à l'estuaire si largement ouvert à l'océan. Les Bojongo et ensuite des Duala, plus précisément le clan Bonanjo que des traditions placent à la tête de la tribu, avaient opéré de même. Ce plateau bien exposé commande l'accès à l'embouchure du Wouri, autant dire l'entrée du Cameroun par la mer. Dès la signature du traité, l'Empire allemand dépêcha des fonctionnaires, des militaires que suivirent presque immédiatement une population de colons intéressés par le commerce, les plantations, les travaux publics. Cette première occupation fut vraisemblablement fort bien menée et rapidement. Il fallut une décennie pour qu'un quartier avec son palais gubernatorial, ses casernes, ses résidences de fonctionnaires, ses hôpitaux, ses ateliers, ses lieux de loisirs, son *wharf* soit créé ; un quartier dont il reste actuellement beaucoup de bâtiments et pratiquement toute la voirie. Il représenta le premier noyau urbain. Toutefois il ne fut pas entièrement occupé par les colonisateurs, puisque des Duala du clan des Bonanjo en occupaient la partie nord non loin de la rive, mais tout près de leurs nouveaux voisins. Ces Duala refoulés volontairement, car l'occupation du plateau se fit avec leur accord, constituaient donc à l'époque la limite sur laquelle buta l'expansion spatiale européenne. Mais celle-ci trouva tout naturellement son champ d'extension, le long de la rive gauche dans le quartier Akwa. La voie à l'édification du port et à l'installation de colons de plus en plus nombreux était ouverte. A la différence de la première installation dans le quartier de Joss, qui se caractérisa par la concentration des colonisateurs, l'occupation qui suivit à Akwa, fut discontinuée. Elle eut lieu après des tractations individuelles. Pendant les deux premières décennies, un seul quartier européen avait été réalisé.

Aussi songea-t-on, un peu plus de vingt ans après le traité germano-duala, à la création d'une ville moderne et coloniale, car elle ne pouvait être pleinement européenne : la grande majorité de la population était de couleur. Déjà, le Kamerun se présentait comme une colonie relativement prospère, totalement administrée, intelligemment exploitée malgré certaines erreurs — les grandes concessions —, et certains retards — les voies de communication. Douala, après une lutte âpre, avait supplanté Kribi, port du Sud proche des concessions de caoutchouc. Mais la ville en 1906, époque où le gouverneur von Puttkamer encourageait les plan-

tations du Cameroun occidental, perdit son rôle de capitale qu'elle détenait depuis 1884, au profit de Bouéa, agglomération située au pied du mont Cameroun.

Le transfert ne changea rien à la configuration géopolitique d'alors : Douala demeurait le point d'entrée et de sortie du Kamerun. Elle possédait le principal port, duquel devaient partir les deux lignes de chemin de fer du Centre et du Nord. Les maisons de commerce y avaient aussi installé leur siège. La majorité de la population européenne y résidait. Justice, police et armée y comptaient le gros de leurs effectifs. Et il y avait les Duala, les premiers commis, nouveaux intermédiaires en quelque sorte, lesquels occupaient dans tous les domaines une place aussi importante qu'auparavant. Autant de raisons qui incitèrent les colonisateurs allemands à penser à créer une ville à l'image de la colonie, d'une colonie appelée à s'équiper, à produire beaucoup plus, à se peupler. Les ambitions allemandes à propos de Douala et de son urbanisation se justifiaient et se justifiaient totalement par la suite. C'est pourquoi les projets conçus à l'époque furent défendus sans faiblesse par ceux qui les conçurent. Comme l'appropriation du sol conditionnait tout le reste, les difficultés alors commencèrent. Si les Duala, grâce à leur intégration, disons géographique, surent s'imposer aux populations réceptrices, les Européens se devaient, de par la souveraineté qu'ils exerçaient sur les hommes, de leur imposer la remise de leurs terres. Ils avaient déjà obtenu ailleurs pareil « don », car lorsque la force n'était pas employée, le dédommagement était insignifiant. Mais à Douala cela ne pouvait se passer de la même façon : il fallait tenir compte des Duala, du traité de 1884 et de la valeur d'un emplacement stratégique que se disputaient les services publics et le secteur privé. Les *myam*, ces biens inaliénables en principe auxquels nous avons fait allusion, peuvent en fait être aliénés s'ils deviennent des *mabene*, des avoirs — transformation qui mobilise presque la société entière détentrice des *myam*. Devant les objectifs des colonisateurs allemands, la société duala réagit uniment.

Donc dès 1906 on projeta d'exproprier sur la rive droite, à Bonaberi, afin de construire la voie ferrée allant de l'estuaire aux monts de Manengouba. Une loi prise cette année-là informait que la propriété privée sur la presque île de Bonaberi devait être expropriée sitôt que possible. Arguant de ce précédent, quelques années plus tard en 1910, après la construction du chemin de fer dit du Nord, une décision fut prise : réaliser sur la rive gauche du Wouri où résidait une population européenne nombreuse la même opération. Celle-ci devait être menée sur une autre échelle. L'on invoquait plusieurs raisons : la construction du chemin de fer du Centre et la ségrégation à régler dans les quartiers où Blancs et Noirs cohabitaient. L'expropriation projetée fit l'objet d'un excellent rapport assorti de cartes d'urbanisme. Des crédits furent demandés au Reichstag. L'évaluation totale de l'opération s'élevait à 5 600 000 Marks. Mais le document en question connut des compléments inattendus dus aux difficultés d'ordre juridique et politique que ne manquèrent pas de sus-

citer les Duala. Préférant ne pas attaquer le projet de front, son acceptation et enfin sa réalisation furent freinées. Il n'est pas dans notre propos d'en retracer l'historique. Son analyse est cependant intéressante dans la mesure où elle nous donne la possibilité d'assister à un affrontement mettant aux prises Duala et colonisateurs.

Depuis leur première entente, le conflit couvait, prêt à la moindre occasion à se rouvrir. Il faut dire que l'occasion offerte ne pouvait laisser indifférent. Il s'agissait en somme d'obliger les Duala à reculer vers l'intérieur, de séparer leurs nouveaux quartiers des quartiers européens par une *freie Zone*, couloir d'un kilomètre de large coupant la ville selon un axe nord-sud, et de créer, entre les nouveaux emplacements duala, presque des *no man's lands*. L'opération de déguerpissement — puisque c'était le terme utilisé —, concernait donc la quasi-totalité de la population autochtone. Le déplacement des quartiers n'était pas laissé au hasard : toutes les opérations matérielles étaient prévues, datées, organisées des points de vue juridique, financier, pratique. Les questions de propriété, de dédommagement et de transport avaient donc été posées à l'avance. La réalisation d'un *Gross-Duala* dépassait tout ce qui fut créé jusque-là. Le port qui devait être construit avait été prévu pour un trafic dix fois supérieur à celui d'alors. Si à l'époque l'entreprise projetée parut démesurée, elle s'avéra par la suite bien adaptée aux futurs besoins. Quoi qu'il en soit, l'opposition duala, prudente au début, le fut moins au fur et à mesure que le temps passait, et devint même imprudente à la fin, c'est-à-dire au moment où l'on pressentait l'approche de la Première Guerre Mondiale. En 1913, l'administration coloniale prit la résolution d'expurger le premier plateau des Bell et de les transférer à New Bell. Il va sans dire que l'événement fut traumatisant pour les Duala, de même qu'il pesa lourdement, par la suite, sur les affaires de la colonie. Les colonisateurs français en feront l'expérience. Pour l'instant, le colonisateur allemand venait de s'approprier en toute justice, du point de vue colonial, mais de façon sacrilège du point de vue des Duala, un espace tout aussi vital pour la colonisation que pour la personnalité — ne parlons plus de souveraineté — de la société duala.

3. *L'urbanisation*

L'œuvre d'occupation devait être poursuivie malgré le changement de colonisateurs. Dès la première année de la guerre, le Cameroun est investi par les forces franco-britanniques. De 1914 à 1916, un condominium succédera au gouvernement colonial allemand. En 1916, le Cameroun sera partagé. La partie orientale, qui comprend Douala, reviendra à la France. Mais c'est après le Traité de Versailles que la nouvelle occupation deviendra officielle tant sur place qu'au sein de la Société des Nations. Il faudra attendre encore une décennie avant que les problèmes d'urbanisme soient à nouveau reposés. On s'apercevra que les plans allemands, si ambitieux fussent-ils, demeuraient encore d'actualité. Plus que jamais

d'ailleurs, car l'évolution qui se fit jusqu'à 1930 corroborait les prévisions des anciens administrateurs allemands. L'idée d'une *freie Zone* aussi importante que celle prévue à l'origine fut abandonnée. Néanmoins l'idée d'une ségrégation sera conservée. Priorité était donnée avant tout au port et à l'urbanisation de toute la rive gauche sur une profondeur correspondant, en gros, à la surface préconisée par les urbanistes allemands. Les moyens utilisés en vue de la continuation de la réalisation du *Gross-Duala* seront cependant différents. La conjoncture n'était plus la même, ni les méthodes coloniales employées.

En 1916, la ville de Douala comportait un peu plus de 15 000 habitants, dont 13 100 Duala, et environ 900 Africains étrangers. Les Duala, plus nombreux en ville auparavant — on en recensait 22 000 en 1907 — diminuèrent donc en effectif. En 1928, on en dénombra toujours 13 000 environ pour plus de 12 000 Africains étrangers à la ville. Cette diminution n'était pas due à une baisse de la natalité, ou à une plus forte mortalité, mais à des départs. En effet, après la perte de leur monopole commercial, la population duala, déjà si bien installée dans l'intérieur du pays, s'orienta vers les cultures de plantations, ouvrant ainsi la voie, comme il a été dit, à la colonisation européenne. Mais au moment de la crise économique de 1928, dont les effets se firent sentir au Cameroun vers 1930, beaucoup de ces émigrants reviendront dans leur ville, alors que des étrangers, sans emploi, retourneront chez eux. En 1936-37 les Duala se retrouveront au chiffre de 21 000. La population allogène, quant à elle, perdra en 1933 le tiers de son effectif de 1928. Il ne restait plus aux autochtones que les revenus qu'ils tiraient des emplois de bureau, du commerce, de l'artisanat. Ce qui était insuffisant. La vente, la location de leurs terrains bâtis ou non, que convoitait le colonat européen, devaient compenser en partie les pertes dont ils étaient les victimes dans le secteur primaire. Mévente, baisse des prix des produits autochtones exportés, furent ainsi corrigées grâce à une spéculation foncière qui durera bien après la Seconde Guerre Mondiale. Cette spéculation fut rendue possible et encouragée par deux décrets relatifs au régime foncier d'une extrême importance. Ces textes de 1932 rendaient possibles la reconnaissance individuelle d'une propriété foncière ainsi que l'immatriculation des terrains, lesquels pour la première fois sortaient de leur indivision lignagère. La crise économique aidant, il n'y eut pratiquement pas d'opposition de la part des Duala. Des terrains purent alors être vendus ou loués et bientôt le colonat européen put s'établir sans discontinuité dans les zones du quartier d'Akwa proches de la rive. En 1937, l'on procédera, encouragé par cette réussite sans précédent, à la ségrégation du quartier d'Akwa, laquelle sera réalisée sans incident notable. Pour les Duala de Bell et d'Akwa, c'en était fini des rives.

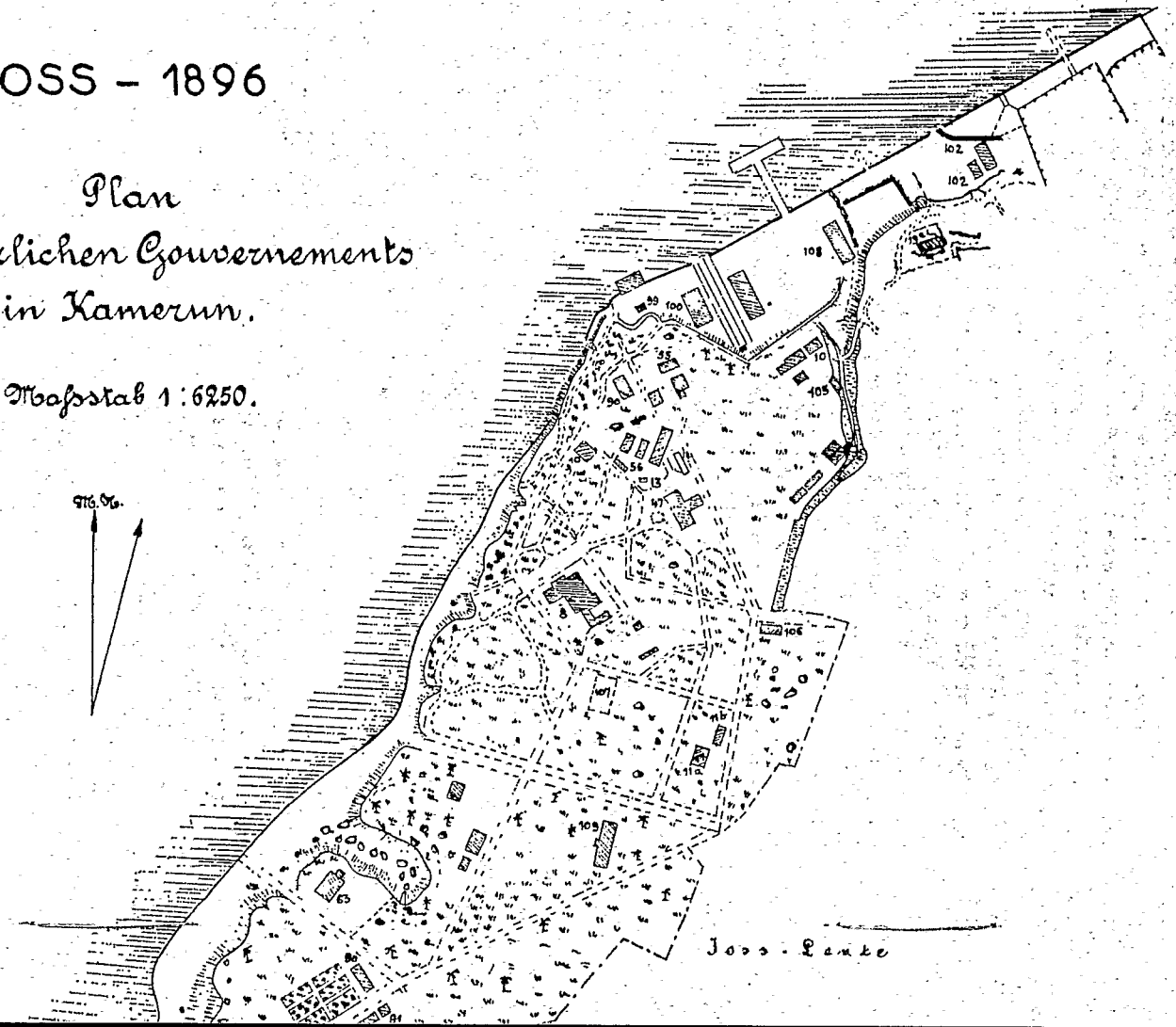
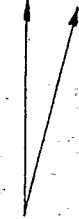
Après la Seconde Guerre Mondiale, la question de l'urbanisme à Douala sera à nouveau posée, toutefois en d'autres termes. Certes le plan d'urbanisme allemand continuera dans une large mesure d'inspirer les urbanistes français, quoique sans la *freie Zone*. Celle-ci pourtant exis-

JOSS - 1896

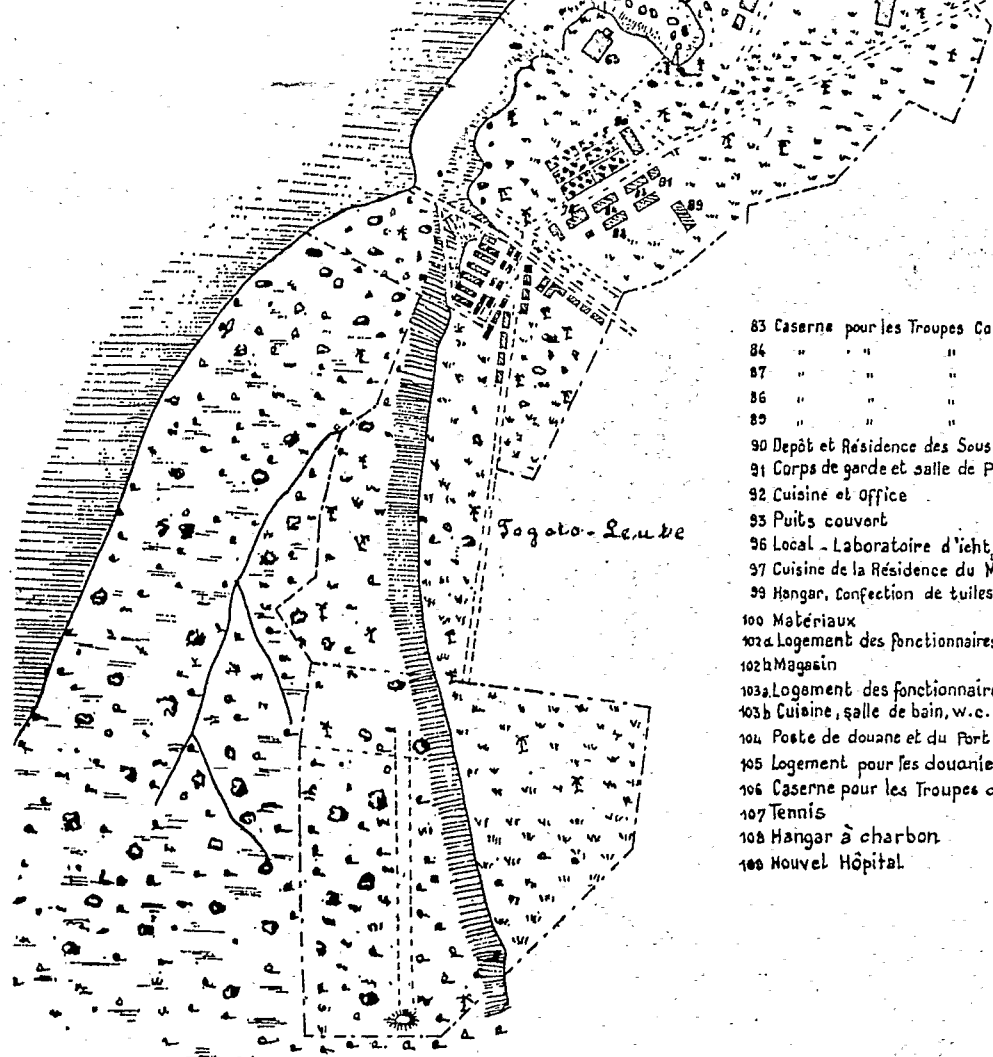
Plan
Des Kaiserlichen Gouvernements
in Kamerun.

Maßstab 1:6250.

576. 56.



Joss - Pante



Joss-Lento

Fogoto-Lento

- 83 Caserne pour les Troupes Coloniales
- 84 " " " "
- 87 " " " "
- 86 " " " "
- 89 " " " "
- 90 Dépôt et Résidence des Sous-Officiers
- 91 Corps de garde et salle de Police
- 92 Cuisine et office
- 93 Puits couvert
- 96 Local - Laboratoire d'ichtyologie
- 97 Cuisine de la Résidence du Medecin
- 98 Hangar, Confection de tuiles
- 100 Matériaux
- 102a Logement des fonctionnaires et Hangar
- 102b Magasin
- 103a Logement des fonctionnaires
- 103b Cuisine, salle de bain, w.c.
- 104 Poste de douane et du Port
- 105 Logement pour les douaniers africains
- 106 Caserne pour les Troupes de Police
- 107 Tennis
- 108 Hangar à charbon
- 109 Nouvel Hôpital

- 8 Bâtiment du Gouvernement
- 9a Logement des fonctionnaires
- 9b Magasin d'équipement pour les Troupes de Police
- 9d Logement d'artisans ORA
- 10 Logement des fonctionnaires
- 11 Logement des fonctionnaires et Mess des fonctionnaires
- 11b Cuisine et logement des télégraphistes
- 12 Résidence du Médecin
- 13 W.C.
- 14 Logement d'artisans ORA
- 15 Logement des matelots Krou (Freetown)
- 19 Ecole
- 19b Cuisine
- 22 Mât de Pavillon
- 25 Monument à Nachtigal
- 26 Monument à Olga
- 42 Logement d'artisans ORA
- 46 Hôpital des gens de couleur
- 47 Bâtiments administratifs et Prison
- 48 Monument
- 55 Logement des fonctionnaires
- 56 Logement du Chef de la Police
- 63 Viel hôpital
- 64 Habitation des matelots Krou
- 78 Magasin d'habillement pour les Troupes Coloniales
- 82 Monument à Gravenreuth

tait à sa façon. C'est à peu près à son emplacement qu'apparut en 1916 et que se développa en toute liberté une partie du fameux quartier de New Bell, occupé tout d'abord par les Duala de Bonanjo, et ensuite, après le reflux de ceux-ci vers Joss pendant le condominium franco-anglais, par les étrangers à la ville. Le quartier en question, qui comptait une dizaine de milliers d'habitants avant la Seconde Guerre Mondiale, passa à 61 000 habitants en 1956. L'anarchie qui y régnait se constatait tant du point de vue de l'agencement urbain que du point de vue juridique. Aucun terrain n'étant immatriculé, les Duala comme les étrangers ne pouvaient prétendre à quelque droit que ce soit sur les terres de New Bell. Remodeler la ville, et d'abord là où s'étaient installés et réfugiés les partis politiques opposés au colonialisme, s'avérait donc urgent. Les colonisateurs français voyaient ainsi se reposer le problème que leurs prédécesseurs, quarante ans auparavant, avaient essayé de résoudre mais que la Première Guerre Mondiale avait laissé en suspens. Ils ne purent en régler l'aspect juridique, de loin le plus important. En 1960, les terres de New Bell, dont les Duala — et les Basa qui entrèrent en scène — refusèrent le partage et, partant, la vente forcée au bénéfice des étrangers, étaient seulement utilisées par ces derniers sans droits reconnus. Des travaux récents furent malgré tout entrepris sans attendre le règlement d'une situation pour le moins confuse. C'est à la faveur des événements de mai 1955, émeute qui secoua le Cameroun colonisé, qu'ils furent engagés.

*

Nous pouvons à présent nous poser la même question que nous soulevions au sujet de l'occupation duala : quel fut et quel est donc le système d'occupation européen ? Peut-être est-il prématuré de tenter d'y répondre. Néanmoins nous essaierons de le caractériser.

Nous avons avancé que la possession de la terre paraissait avant tout comme un moyen chez le colonisateur ; j'entends, dans le contexte colonial. Seule importait la domination exercée sur les hommes, alors que la puissance coloniale ne tint jamais à supprimer réellement, dans les faits comme dans la pratique, les sociétés autochtones et les pouvoirs spécifiques qui les maintenaient existantes dans leur unité. C'est un côté pour le moins paradoxal de la colonisation. Nous avons en outre été étonné par la recherche d'une possession effective de la terre chez les Duala, alors que la propriété telle que nous l'entendons ne se rencontre pas dans leur société. Dans le cas des Duala, les difficultés viennent en grande partie des mots, de notre habitude, devenue une obligation, de traduire dans notre langue et dans notre esprit d'Occidentaux, des réalités qui diffèrent profondément des nôtres. Dans le cas présent, nous devons à l'inverse imaginer la situation du colonisateur à partir de celle du colonisé. Le colonisateur, chez le colonisé, y est présent en tant qu'individu ; sa société par contre n'est pas présente sur place. Elle est la métropole lointaine, inconnue, pratiquement inimaginable. Cependant, la personne de l'Européen colonial ne saurait être intégrée, même à titre exceptionnel, au contexte autochtone. Les

colonisés le savaient, à plus forte raison les Duala. De sorte que l'individu colonisateur était, devant les colonisés, en présence d'une société entière et non d'individualités. Toutefois, en tant que représentant de la métropole colonisatrice, chaque colonial devenait de ce fait la société dominante, n'était en rapport qu'avec des individus physiques et non avec une société — celle-ci se transformant alors comme nous l'avons dit, en réserve d'hommes, de femmes, de main-d'œuvre. Il résulte de cette position une double impossibilité : l'impossibilité d'établir des rapports interindividuels, et l'impossibilité d'instituer entre la métropole et la colonie des rapports internationaux. La domination coloniale va alors s'exercer de la façon suivante : la métropole possédera la colonie (espace considéré comme une possession, d'ailleurs) ; le colonisateur sur place détiendra le pouvoir (colonial) sur les hommes, la masse des indigènes. Dès lors, la possession globale étant acquise, la possession particulière de la terre ne sera entreprise qu'au fur et à mesure des besoins (économiques et autres) des coloniaux, cela grâce à leur pouvoir et pour le renforcement de celui-ci. Il s'agit donc d'un processus d'appropriation de la terre (d'une terre étrangère) totalement différent de celui dont les Duala furent les agents. Car si les Duala s'intégrèrent à un système préexistant, s'ils obtinrent des terres, ce le fut en vue de se rendre maîtres de ce système. Les colonisateurs, à l'inverse, imposèrent leur organisation, leur idéologie, un système étranger au Sud-Cameroun, et obtinrent dans l'espace colonisé des parties en toute propriété. Mais la généralisation de l'économie marchande, qui leur permit pareille acquisition, devait jouer en faveur du colonisé dans la mesure où il devint à son tour, dans les intentions plus que dans la réalité, « capitaliste ». C'est la raison pour laquelle les colonisateurs tendraient à perdre de leur pouvoir dans le système imposé s'il n'existait pas entre eux et les colonisés, un déséquilibre économique entretenu à leur avantage. Le moindre terrain à Douala, dans la réalité matérielle du site comme à travers les textes, illustre, en définitive, les positions de deux sociétés conquérantes, dressées l'une contre l'autre, dans une lutte vitale, en profondeur. Mais nous oublions d'autres citoyens avec lesquels il faut compter : les allogènes non européens, étrangers à la ville et au Cameroun. New Bell, tout d'abord îlot déjeté, ensuite univers mis entre parenthèses, parvint en marge de la lutte engagée entre propriétaire duala et souverain européen, à devenir le principal quartier de la ville, et aussi le plus original, car il créa son modèle à mesure qu'il se créait lui-même, sans aide extérieure. Aux occupations duala et européenne, celle des étrangers est venue s'ajouter. Si l'occupation duala peut être dite autochtone (malgré la présence des Basa), si l'occupation européenne peut être qualifiée d'étrangère, celle des travailleurs étrangers africains, qui n'ont pas agi comme les Duala ni comme les étrangers européens, est à considérer comme une occupation urbaine menée uniquement par des citoyens. Nous n'en parlerons pas, car nous pensons que c'est depuis l'indépendance que l'occupation en question a pris le pas sur celles qui l'ont précédée.

BIBLIOGRAPHIE

- ARDENER, E., *Coastal Bantu of the Cameroons*, Londres, 1956.
- BOUCHAUD, J., *La côte du Cameroun dans l'histoire et la cartographie*, Douala, « Mémoire de l'IFAN, 5 », 1952.
- BUREAU, R., « Ethno-sociologie religieuse des Douala et apparentés », *Recherches et Études Camerounaises*, 7-8, 1962.
- DIZIAIN, R., et CAMBON A., « Étude sur la population du quartier de New Bell à Douala, 1956-1962 », *Recherches et Études Camerounaises*, 3, 1960.
- RUDIN, H. R., *Germans in the Cameroons, 1884-1914*, Londres, 1938.
- SEITZ, T., *Wom Aufstieg un Niederbruch deutscher Kolonialmacht*, Karlsruhe, 1929.

R. GOUELLAIN — *Douala : Formation and Development of the City during the Colonial Period.* Metaphysical history of space organisation among the Duala prior to German occupation. Colonial ideology and dominance in relation to urbanisation process and native resistance.